



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI PAYS DU CENTRE

ESI Clermont Guichard
ESI Clermont Parlette
ESI Limoges
ESI Nevers

Compte rendu du CHSCT du 17 octobre 2018

Cette réunion s'est tenue à Nevers afin de profiter de la présence de Mme Geneviève DELGADO, assistante sociale, et du docteur Dominique ROY, tous deux compétents sur l'ESI de Nevers. L'ordre du jour prévoyait de traiter les questions habituelles (budget, avancement du plan de prévention, examen des registres CHS et des accidents de service) ainsi que la présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS), un point sur l'évolution du service d'exploitation patrimoniale de Nevers et un guide sur la conduite des projets. Nous y avons, vous le verrez, ajouté quelques questions diverses. Petite innovation d'ailleurs, afin d'éviter les traditionnelles réponses « nous allons étudier la question », nous avons communiqué à l'avance la liste des questions diverses que vous voulions aborder. On verra si on conserve la méthode.

Déclarations liminaires

Nous n'avions pas préparé cette fois de déclaration liminaire, mais nos camarades de FO ont utilisé cet exercice pour dénoncer la politique actuelle de casse de la Sécurité sociale, de passage au tout impôt, de démantèlement du Service Public, ainsi que les conséquences de la loi travail sur le « dialogue social » à l' DGFIP avec la fusion annoncée des CHSCT et des CT.

Comme d'habitude, la Direction n'a pas souhaité répondre sur les questions politiques, se focalisant sur les seules questions en rapport avec le CHSCT. Nous avons encore une fois insisté sur le fait qu'une grande partie des problèmes que nous avons à traiter sont causés justement par les choix politiques et par les décisions de la Direction Générale (DG). Les « cellules d'écoute psychologique », les « guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets », et plus généralement les actions des CHSCT ont le mérite d'exister mais sont des pansements appliqués sur des blessures que l'on aurait évité en refusant les politiques délétères de casse des services.

Concernant la fusion des instances, la Direction rappelle que la configuration ciblée (une seule instance regroupant le CT et le CHSCT, avec moins d'élus et moins de temps bien sûr) ne sera en place que dans 4 ans. Tant qu'on n'a pas touché le sol, la chute n'est en effet pas dangereuse...

La fermeture de l'Assistance Téléphonique pour les Ordonnateurs (AT Ordo) a également été abordé dans la discussion (nous avons placé ce sujet en questions diverses) : la direction assure faire tout ce qui est en son pouvoir pour accompagner les agents le mieux possible et leur permettre de trouver une place correspondant à leur qualification après la fermeture prévue en 2020. Nous leur en donnons quitus, mais nous rappelons que cette fermeture – encore une décision arbitraire de la DG – ne trouve aucune justification autre que la suppression de postes. On nous a en effet longtemps vanté les mérites des Plateaux Uniques Virtuels (PUV) parmi lesquels la possibilité d'avoir des petites équipes disséminées sur le territoire, pour nous dire aujourd'hui que ces petites équipes ne sont pas viables car n'atteignant pas la taille critique. On se moque de nous !

Le reclassement des agents, même si le travail de la Direction pour l'assurer porte ses fruits, implique un changement de métier forcé qui est une source de souffrance pour les concernés. Nous avons bien compris que la mobilité forcée était la norme maintenant, mais nous ne baissons pas les armes. Nous ne voulons pas passer des Plateaux Uniques Virtuels aux Agents Uniques Virtuels.

Budget

Le budget 2018 a été quasiment entièrement utilisé (en engagement du moins), mais toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites. En priorisant les demandes étayées par une prescription médicale et en effectuant des choix alternatifs (redistribution de bras d'écran articulés p.ex.), nous avons cependant pratiquement couvert toutes les demandes. Les actions reportées – dont certaines sont au Plan Annuel de Prévention 2018/2019 (PAP) – seront traitées en priorité dès le début d'année. Conformément à une décision préalable (sur proposition CGT) lors du CHS du 19 mars 2018, les achats urgents inférieurs à 500€ pourront d'ailleurs être engagés par l'assistant de prévention sans accord préalable du CHSCT.

La question du budget 2019 est abordée également : la fusion avec la DiSI Rhône-Alpes Est Bourgogne (RAEB) prenant effet au 31 août, qu'advient-il des crédits restants ? La Direction rappelle que les dépenses sont en général toutes engagées au 31 août de chaque année. Chacun s'accorde sur l'importance d'utiliser au maximum le budget avant cette échéance.

Suivi du Plan Annuel de Prévention

Comme on l'a vu ci-dessus, quelques actions sont reportées à 2019, souvent pour des raisons budgétaires (dalles et escalier extérieur, faux plancher, nettoyage à Nevers). Par ailleurs, certaines actions sont toujours en cours. Ainsi le cas de la fissure dans le bureau du SIL de Clermont-Ferrand a donné lieu à la pose d'un marqueur pour suivre son évolution et la question est donc toujours en phase d'instruction. Les interrogations quant aux vibrations du plancher du PCG de Guichard ont donné lieu à une expertise du Service des Achats, des Finances et de l'Immobilier (SAFI) de Lyon qui a conclu à l'absence de risque (des poutrelles en acier consolide le plancher). Enfin, toujours sur le site Guichard, l'isolation thermique des fenêtres ne semble pas être la cause des pertes de chaleurs : le pont thermique se situerait plutôt sur le mur entre les fenêtres.

Tableau de Bord de Veille Sociale

La présentation du TBVS en CHSCT était une demande des organisations syndicales. Or cette présentation ayant déjà été faite en CTL, et les membres du CHSCT l'ayant déjà eu à cette occasion (sauf pour l'un d'eux), le sujet a été rapidement évacué. Nous avons cependant profité de ce point à l'ordre du jour pour rappeler qu'il est pratiquement impossible de tirer une information fiable – sans parler d'information intéressante – à la simple lecture d'indicateurs. La connaissance des données ayant servi au calcul peut avoir un intérêt, mais pas l'étude de résultat de calculs décidés à l'avance¹.

Registres Santé et Sécurité au Travail, accidents de service

Il y a eu 8 accidents de service depuis le dernier CHSCT, dont 2 le jour de la réunion (nous en

¹ Le nombre d'indicateurs pouvant être retenus est limité, et le choix est fait en CTL pour une période déterminée. Les données sont ensuite récoltées (nombre d'arrêts de travail, nombre de demandes de mutation, volume des écrêtements horaire, etc.) et servent au calcul des indicateurs. Si l'analyse des indicateurs soulève des questions – ce qui est souvent le cas – il est trop tard : on ne peut remonter aux données ni décider de choisir d'autres indicateurs.

avons déjà parlé) : la coupure à la main d'un agent de l'EFI de Guichard et la chute de morceaux de béton sur la tête et la main d'une collègue, toujours à Guichard. Contrairement au premier, ce deuxième accident n'a pas nécessité d'arrêt de travail. Les autres accidents sont deux chutes en 2-roues (Limoges), deux blessures aux pouces lors d'opérations sur une dalle de faux-plancher (Nevers), deux glissades et une entorse en descendant des escaliers (resp. à la cantine de Guichard, à la DiSI et à Limoges). Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres : faites attention à vous !

L'examen des registres CHS a été l'occasion d'une discussion sur l'entretien des climatisations : s'il n'est pas envisageable depuis le « Grenelle de l'environnement » d'installer des climatisations là où il n'y en a pas, l'entretien des installations existantes reste une obligation. Comme pour d'autres sujets d'entretien hélas (dont l'étanchéité du toit terrasse de Clermont Guichard dont le défaut est à l'origine de la chute de béton), la diminution des budgets empêche la réalisation de ces travaux.

Enfin le sujet des urinoirs retirés à Guichard a lancé une longue discussion sur les incivilités dans le milieu du travail. Certains comportements non seulement portent préjudice à l'environnement de travail des agents – le retrait définitif des urinoirs en est un exemple – mais sont aussi facteurs de stress et de Risques Psycho-Sociaux quand ils se manifestent sous la forme d'agressivité ou d'irrespect envers des collègues. Le CHSCT en tant qu'instance œuvrant pour le bien être des agents se doit d'agir contre ces déviances avant qu'elles n'aient de conséquences graves.

Le service d'exploitation patrimoniale de Nevers

Après nous avoir expliqué les raisons de la réorganisation de ce service (incidents connus par l'application DSN – Déclaration Sociale Nominative, sensibilité du Prélèvement À la Source) et l'historique de cette réorganisation (appel à candidature, travaux d'aménagement), le sujet arrive enfin sur les prestataires embauchés pour soutenir l'équipe. Dans le cadre d'un marché national décroché par ATOS, deux employés d'une société sous-traitante d'ATOS sont arrivés du Maroc au début de l'été sans logement, sans moyen de transport, sans couverture santé... Et si l'un d'entre eux n'avait eu un problème de santé suffisamment grave pour être hospitalisé, l'affaire aurait pu passer inaperçue ! La direction nous informe que Si2A qui gère ce contrat a fait pression sur ATOS pour que la situation de ces personnes soit régularisée au plus vite et que les choses devraient rentrer dans l'ordre.

Il n'en reste pas moins à nos yeux que cette situation n'aurait jamais dû se produire : sans dénigrer la qualité professionnelle des employés marocains – qui dans ce domaine donnent entière satisfaction – il n'est pas normal de recourir à de la sous-traitance pour remplir une mission qui aurait parfaitement pu être menée par des programmeurs de la DGFIP. Nous ne cesserons de dénoncer les travers de l'appel à des prestataires privés et les extrémités auxquels cela conduit.

Interpellé par l'absence de couverture médicale des prestataires, le Docteur ROY indique qu'il compte bien donner suite à cette affaire et fera remonter le sujet.

Guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets

La Direction nous fait une présentation rapide de ce guide qui n'appelle pas de réaction particulière

sinon qu'il s'agit encore une fois à nos yeux de faire avaler la pilule des fermetures ou regroupement de service aux agents puisque c'est bien cela qui se cache derrière le mot « projets ». La nouveauté mise par écrit dans ce guide porte sur la notion de « modification importante des conditions de travail ». En effet, il fallait simultanément des changements significatifs et un nombre élevé d'agents impactés pour que le projet soit considéré comme important et que donc le CHSCT soit sollicité. Le nombre d'agents impactés n'est plus un critère déterminant aujourd'hui (ce grâce à une jurisprudence constante du Tribunal Administratif). De plus, la fiche d'impact qui nous était alors présentée est maintenant remplacée par un dossier de présentation du projet. Avec la fusion prochaine des DiSI Pays du Centre et Rhône-Alpes Est Bourgogne, il s'annonce un joyeux travail de constitution et d'analyse de dossiers !

Questions diverses

La campagne de DUERP/PAP 2019 se fera en Groupe de Travail cette année et sans la sollicitation des chefs de service – sauf en cas de nouveau service.

Une nouvelle directive ministérielle fixe un objectif de 80 % d'agents formés aux gestes de premier secours. Avec un ratio de 15 à 20 % dans les ESI, la DiSI est en avance mais encore loin de l'objectif.

La réglementation sur le Radon a évolué faisant baisser le niveau de référence (fixé par l'Europe). Située sur un massif ancien, la DiSI PdC est directement concernée (ESI et lieux de travail des CID).

La ventilation des machines de mise sous plis SITMA n'était pas prise en charge par le prestataire de maintenance Pitney Bowes. Ce système pourtant indispensable (cf. l'accident de service de la vacataire au printemps dernier) est donc confié à l'électricien en charge du site de Guichard.

Les autres questions diverses ayant été traitées au cours des débats, la séance se termine sur la détermination de la date de la prochaine séance les 19 et 20 mars 2019.

Vos représentants CGT en CHSCT : Sylvie MARCEL, Francis REIX, Mickaël RIBEIRO et Olivier DELEMAR.